**Conseil des Droits de l’Homme des Nations Unies**

**32e session du Groupe de Travail sur l’Examen Périodique Universel**

**Genève, 21 janvier – 1 février 2019**

**Intervention de la République d’Albanie**

**Sur l’EPU de la République de Chypre**

**29 Janvier 2019**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Monsieur le Président,

L'Albanie souhaite la bienvenue à la délégation de Chypre au troisième cycle de l'EPU. Nous apprécions les efforts de Chypre pour répondre aux recommandations du deuxième cycle de l'EPU.

Nous félicitons Chypre d'avoir ratifié les instruments juridiques internationaux, d’avoir pris diverses initiatives législatives et mis en place une nouvelle législation visant à renforcer les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Concernant les droits des femmes, nous saluons l’adoption par Chypre de plans d’action axés sur l’égalité des sexes, la protection contre la violence domestique et la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe en matière d’emploi. Nous prenons également note avec satisfaction de la ratification par Chypre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

L'Albanie voudrait faire les recommandations suivantes à Chypre :

1. Prendre en considération la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.
2. Prendre en considération la ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Merci Monsieur le Président.